



# Les conditions et modalités de la résidence alternée

publié le **31/03/2009**, vu **6714 fois**, Auteur : [maître GACEM, avocat au barreau de BORDEAUX](#)

**les conditions et les modalités de la garde alternée**

## **LA RESIDENCE ALTERNEE, les conditions et modalités**

Désormais la résidence alternée est prévue dans le code civil. Cette modalité d'exercice de l'autorité parentale renforce la coparentalité et doit répondre à l'intérêt de l'enfant.

Pour qu'elle soit prononcée, il faut naturellement une proximité géographique des deux résidences de l'enfant et une bonne entente entre les parents.

L'alternance peut s'organiser avec une répartition dans la semaine ou une semaine sur deux.

Pour les plus jeunes, il est préférable de choisir une alternance sur une courte durée.

L'intérêt de la garde alternée pour l'enfant est de maintenir des rapports avec ses parents de bonne qualité.

D'un point de vue fiscal, la résidence alternée permet le partage du quotient familial.